



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle et de
la Promotion du Travail

Dossier d'Appel D'offres Ouvert sur offres de prix

N° 77 / 2018

Financement : Projets OFPPT Hors Coopération

Objet :

Acquisition, installation et mise en service des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de Formation dans les Métiers de la logistique et du transport BENGIR et FES répartie en lots suivants :

- LOT n° 1 : Camion porteur
- LOT n° 2 : Tracteur Routier avec Semi-Remorque
- LOT n° 3 : Voiture automobile d'auto-école
- LOT n° 4 : Motocycle auto-écoles
- LOT N° 5 : Engins de manutention et accessoires
- LOT N° 6 : Equipement de stockage et outillage divers
- LOT N°7 : Equipement de contrôle technique P.L.
- LOT N° 8 : Equipements de Contrôle Technique V.L.
- LOT N° 9 : Equipements de réparation automobile
- LOT N° 10 : Equipement de garage
- LOT N° 11 : Moteurs et Organes pour montage démontage



HE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article n°1 : Objet du règlement de la consultation

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet : Acquisition, installation et mise en service des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de Formation dans les Métiers de la logistique et du transport BENGRIR et FES répartie en lots suivants :

LOT n° 1 : Camion porteur

LOT n° 2 : Tracteur Routier avec Semi-Remorque

LOT n° 3 : Voiture automobile d'auto-école

LOT n° 4 : Motocycle auto-écoles

LOT N° 5 : Engins de manutention et accessoires

LOT N° 6 : Equipement de stockage et outillage divers

LOT N°7 : Equipement de contrôle technique P.L.

LOT N° 8 : Equipements de Contrôle Technique V.L.

LOT N° 9 : Equipements de réparation automobile

LOT N° 10 : Equipement de garage

LOT N° 11 : Moteurs-et Organes pour montage démontage

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

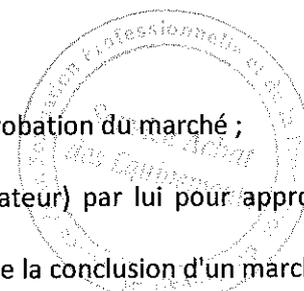
Article n°2 : Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : **l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).**

Article n°3 : Définitions :

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPT on entend par :

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPT ;



4/ 2

HI

5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

Article n°4 : Conditions requises des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- les personnes en liquidation judiciaire ;
- les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

Article n°5 : Justification des capacités et des qualités des concurrents

- I- Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

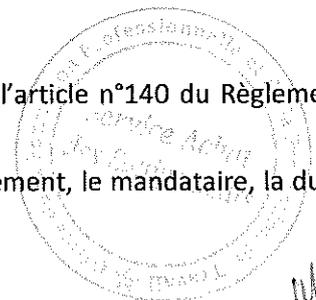
- a) une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

N.B : 1- Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisées par une banque marocaine).

2- Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- + Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- + Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.



UJ

HI

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- d) le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

Article n°6 : Documents à fournir par les établissements publics

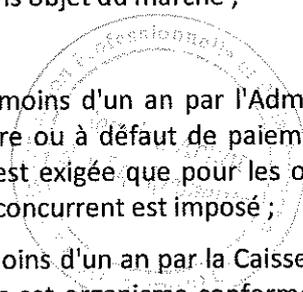
Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

- a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux



dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

Article n°7 : Contenu des dossiers des concurrents

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

7.1 -les dossiers administratifs, techniques, prévus à l'article 5 ci-dessus.

7.2- une offre technique :

Les pièces devant constituer l'offre technique sont :

Les « spécifications techniques des fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe ** 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du présent cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir les caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leur marques et leurs références. Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par les catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des fournitures » afférents aux fournitures proposées. Ces catalogues et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

Il est à noter que :

- Pour le cas d'un groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.
- Pour les pièces de l'offre technique de la solution variante, les même pièces sont exigés et ce, pour les fournitures proposés au titre de la solution variante.

7.3 - **Une offre financière** qui comprend :

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

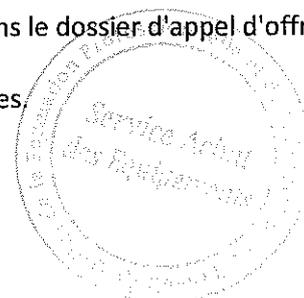
Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

b) le bordereau des prix - détail estimatif établi par le maître d'ouvrage et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres

Le bordereau des prix - détail estimatif doit tenir compte de :

- + La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- + Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.



+ Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

7.4 - Le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

Article n°8 : Offre variante.

Des variantes pourront être proposées par les concurrents.

La présentation des variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes. Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessous, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

Article n°9 : Composition du dossier d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

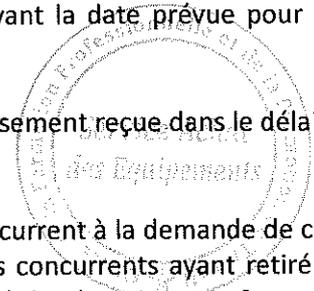
- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

Article n°10 : Information des concurrents

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou



par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le maître d'ouvrage doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Article n°11 : Modification dans le dossier d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement, le maître d'ouvrage peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier sa demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

Article n°12 : Répartition

Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement **par lot**.

Le lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées sont indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée. Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération.

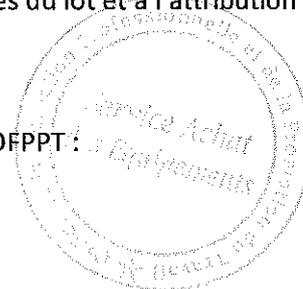
Pour l'attribution, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres du lot et à l'attribution par lot.

Article n°13 : Présentation des dossiers des concurrents.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;



04 7
HI

- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

- a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « dossiers administratif et technique ».
- b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « offre financière ».
- c) La troisième enveloppe contient l'offre technique « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « offre technique ».

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

Article n°14 : Retrait du dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Article n°15 : Dépôt des plis des concurrents.

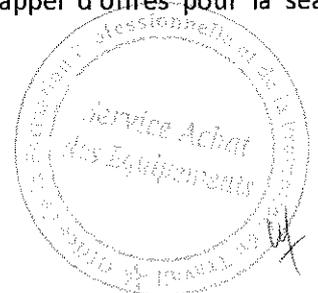
Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 Sidi Maârouf – Casablanca MAROC ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

Article n°16 : Délai de validité des offres



Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

Article n°17 : Langue de l'Offre.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

Article n°18 : Prix préférentiels pour la formation professionnelle.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

Article n°19 : Monnaie de l'offre.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

Article n°20 : Dépenses encourues du fait de l'appel d'offres

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

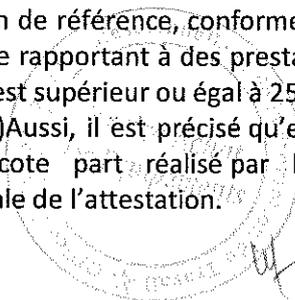
Article n°21 : Evaluation des offres des concurrents.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles 36, 38, 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de référence, conformes aux prescriptions de l'article 5-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années (2010 à 2018) Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisée par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant global de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :



- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peut demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissements et/ou des compléments d'information, des données sur leurs offres techniques. Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.

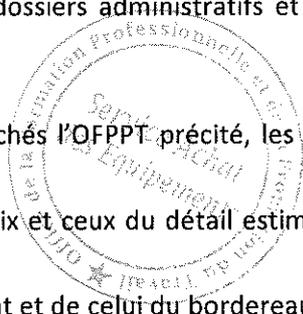
La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

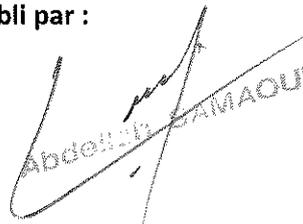
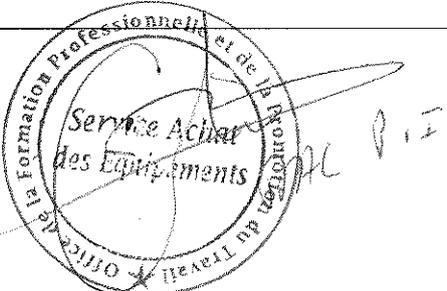
Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et leur offre technique y compris catalogues, catalogues, et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » présentés.

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issu de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière la moins disante par lot.

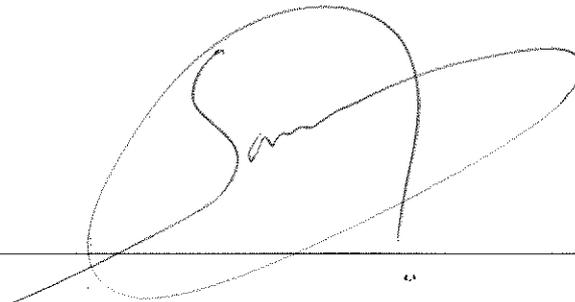
NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement



<p>Etabli par :</p>  <p>Abdellah SAÏMAOUI</p>		<p>Vérfié par le Service des Marchés :</p> 
---	--	---

Le maître d'ouvrage
Directeur de l'Approvisionnement
et la Logistique PI



MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A -Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°..... du

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de Formation dans les Métiers de la logistique et du transport BENGRIR et FES

Lot n° ... :

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile éluaffilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de..... (localité) sous le n° (2) n° de patente..... (2) :

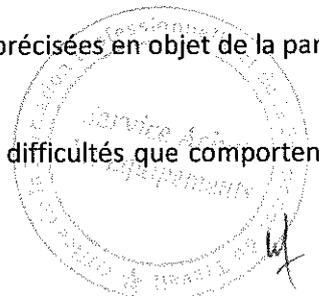
b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de:..... adresse du siège social de la société..... adresse du domicile élu..... affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3) inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le n°..... (2) et (3) n° de patente.....(2) et (3) n° d'identification fiscale..... n° de l'Identifiant commun de l'Entreprise.....(2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :



HI

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;



2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant total hors T.V.A.:.....(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA.....(en pourcentage)
- Montant de la T.V.A.:.....(en lettres et en chiffres)
- Montant total T.V.A. comprise :.....(en lettres et en chiffres)

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (4) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(4) supprimer les mentions inutiles



HI

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert N°....., sur offres des prix.

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de Formation dans les Métiers de la logistique et du transport BENGRIER et FES

Lot n° :

A - Pour les personnes physiques

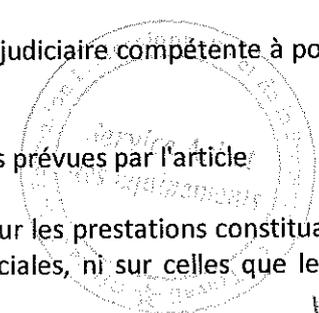
Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
 agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
 adresse du domicile élu :
 affilié à la CNSS sous le n° : (1)
 inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (1) n° de
 patente..... (1)
 n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au
 capital de:.....
 adresse du siège social de la société..... adresse du domicile
 élu.....
 affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
 inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le n°.....(1)
 n° de patente.....(1)
 n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB)
 n° de l'identifiant Commun de l'Entreprise :.....(1)

- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des Marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maîtres d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)



Handwritten initials and marks at the bottom right of the page.

- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOURNADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(2) à supprimer le cas échéant.

(3) Lorsque le CPS le prévoit.

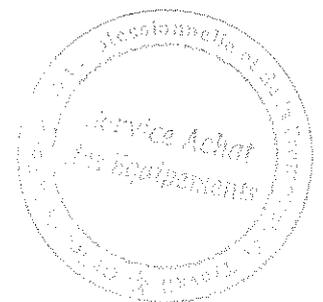
(4) à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.



af
HI

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



HI

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2018.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Entre les soussignés :

d'une part :

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (O.F.P.P.T.),
représenté par son Directeur Général,

Et,

D'autre part :

La société :

- Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

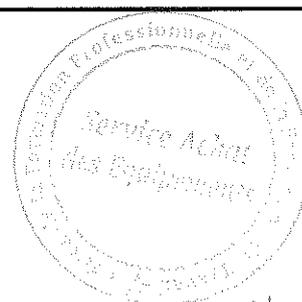
- N° d'identification fiscale

- n° de l'identifiant Commun de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,



af

HI

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :**ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet : Acquisition, installation et mise en service des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de Formation dans les Métiers de la logistique et du transport BENGIR et FES répartie en lots suivants :

LOT n° 1 : Camion porteur

LOT n° 2 : Tracteur Routier avec Semi-Remorque

LOT n° 3 : Voiture automobile d'auto-école

LOT n° 4 : Motocycle auto-écoles

LOT N° 5 : Engins de manutention et accessoires

LOT N° 6 : Equipement de stockage et outillage divers

LOT N°7 : Equipement de contrôle technique P.L.

LOT N° 8 : Equipements de Contrôle Technique V.L.

LOT N° 9 : Equipements de réparation automobile

LOT N° 10 : Equipement de garage

LOT N° 11 : Moteurs et Organes pour montage démontage

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

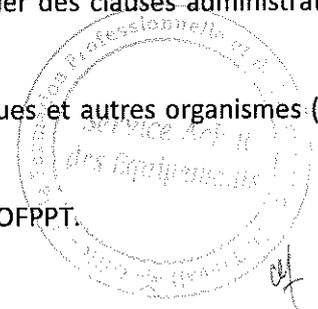
- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans le règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant organisation financière et comptable de l'OFPPT.



- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°4 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des équipements objet du présent marché sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°5 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°6 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°7 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **cinq Mois (5)** pour les lots n°1 et lot n°2 et de **trois (3) Mois** pour les lots n°3, lot n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10 et n°11.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire

Le délai que se réserve l'OFPPT pour la vérification de la conformité technique, n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité d'un pour mille (1/1000) du montant initial,



Handwritten initials: 'HJ' and 'HJ'.

éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8) % du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCACT.

ARTICLE N°8 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCACT est :

- LOT N° 1 : Soixante-six mille dirhams (66 000,00DH)
- LOT N° 2 : Quatre-vingt mille dirhams (80 000,00 DH)
- LOT N° 3 : Quatre mille trois cent dirhams (4 300,00DH)
- LOT N° 4 : Deux-mille dirhams (2 000,00DH)
- LOT N° 5 : Cinquante-deux Mille dirhams (52 000,00DH)
- LOT N° 6 : Treize mille dirhams (13 000,00DH)
- LOT N° 7 : Douze mille dirhams (12 000,00 DH).
- LOT N° 8 : Onze mille dirhams (11 000,00 DH)
- LOT N° 9: Sept mille dirhams (7 000,00 DH)
- LOT N° 10 : Deux mille dirhams (2 000,00 DH)
- LOT N° 11 : Quatre mille dirhams (4 000,00 DH)

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCACT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur

ARTICLE N°9 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICAIIRE

- Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans le tableau de répartition, Toutefois pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impacts sur les prix ou autres conditions du marché.

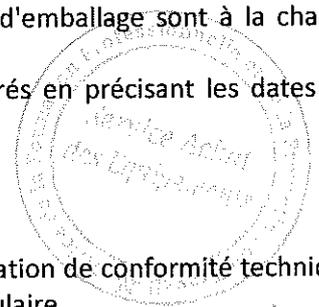
Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT un planning prévisionnel de livraison

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité.

Le responsable du centre bénéficiaire signe les bons de livraison des articles livrés en précisant les dates de livraison.

ARTICLE N°10 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans les sites bénéficiaires suivant un planning communiqué au titulaire.



Handwritten initials: 'HI' and a signature.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'O.F.P.P.T et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Le titulaire procédera à l'ouverture des caisses, l'installation et la mise en marches des équipements. La matière d'œuvre nécessaire aux différents essais est à sa charge.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés par le titulaire dans un délai maximum de 30 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

Les opérations de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité.

L'O.F.P.P.T. procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché et avenant(s) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique,...) dans les sites bénéficiaires, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'O.F.P.P.T. et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché et le cas échéant ses avenants doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrès à cet effet conformément à la législation en vigueur.

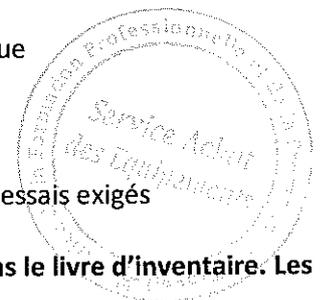
ARTICLE N°11 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ou avenant,
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.



uf
HT

ARTICLE N°12 : Formation

Il est prévu une formation pour *le lot n°5 (item 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)

*le lot n°7 (item 1)

*le lot n°8 (item 1)

ARTICLE N°13 : Réceptions provisoire et définitive**1- Réception provisoire**

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

2- Réception définitive

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai de un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'O.F.P.P.T. peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

ARTICLE N°14 : MODE DE REGLEMENT

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

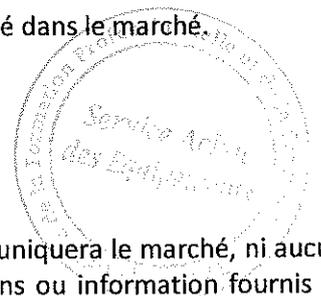
ARTICLE N°15 : MODALITES DE PAIEMENT

Le titulaire adressera à l'Office les factures en cinq exemplaires avec les bons de livraisons des articles réceptionnés conformes.

Les sommes dues au titulaire seront réglées à son compte dont le numéro est précisé dans le marché.
Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

**ARTICLE N°16 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET
DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.**

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'O.F.P.P.T. ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le



titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à la dite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de l'O.F.P.P.T. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'O.F.P.P.T. sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°17 : BREVETS

Le titulaire garantira l'O.F.P.P.T, contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipement ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°18 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°141 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°19 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°20 : VALIDITE DU MARCHE

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'Office ou par son délégué dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°21 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.

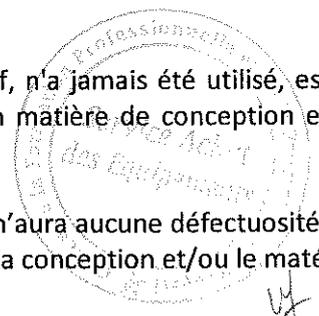
L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°22 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau



requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de formation Professionnelles de l'OFPPT.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier

ARTICLE N°23 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue de un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE N°24 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **Une année (01)** pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de réception provisoire de ces équipements.

Le délai de garantie suscité concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°25 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

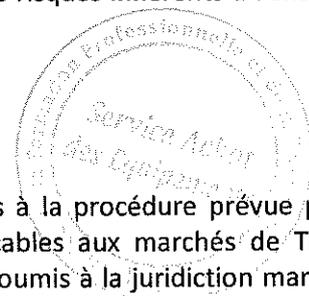
Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°26 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N°27 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine



4
HI

compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).

ARTICLE N°28 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

- + La liquidation des sommes dues par l'Office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P.T ou son délégué.
- + Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissemments ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégué.
- + Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.
Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 29 : RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié par l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPT approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014)).

ARTICLE 30 : MESURES COERCITIVES

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.



CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

LOT n° 1 : Camion Porteur

Item n°	Désignations et caractéristiques techniques
1	<p><u>CAMION PORTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum. - Poids total en charge autorisé : 15 tonnes minimum. - Puissance minimale du moteur : 200 CV. - Norme d'émissions : Euro 4 minimum. - Ralentisseur de vitesse. - Boîte de vitesses à 8 rapports minimum. <p>Cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 5 personnes. - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant réglables et équipés de ceinture de sécurité. - Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes en prenant en considération l'équipement de la cabine d'une barre de protection pour protéger les stagiaires assis en arrière ou 3 sièges arrières équipés de ceinture de sécurité. - Pour permettre aux stagiaires l'accès aux places arrières : cabine munie d'une 3^{ème} porte, côté droit, ou siège passager (formateur) rabattable et basculant. - Garantie anticorrosion. <p>Equipement de la cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 Rétroviseurs fixés à droite et 2 à gauche. - Chronotachygraphe. - Double commande (sans 2^{ème} volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur, d'embrayage et de frein. - Boîte à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours. <p>Configuration de la carrosserie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type plateau avec ridelles en tôle ondulée renforcée de traverses. - Hauteur minimale des ridelles : 800 mm. - Plancher antidérapant. - Traitement antirouille. - Dimensions et signalisation conformes à la réglementation en vigueur. <p>Outillage de bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation. - Triangle de pré-signalisation. - Gilet de sécurité. - Roue de secours. <p>Extincteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 extincteurs à poudre polyvalente extinctive ABCE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 2 kg dans la cabine ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 4 kg, à l'extérieur du véhicule, placé à un endroit facilement accessible.



HT

	<p>Couleur du véhicule, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - Logo de l'OFPPT. - Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 mois minimum
--	--

Tableau de répartition

LOT n° 1 : Camion Porteur

Item N°	Désignations	IFMLT BENGIRIR	IFMLT FES	Total
1	CAMION PORTEUR	2	2	4



HI

LOT n° 2 : Tracteur Routier avec Semi-Remorque

Item	Désignations et caractéristiques techniques
1	<p>TRACTEUR ROUTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum. - Poids total roulant : 38 tonnes minimum. - Puissance minimale du moteur : 300 CV. - Norme d'émissions : Euro 4 minimum. - Ralentisseur de vitesse. - Boite de vitesses à 12 rapports avant minimum. <p>Cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 5 personnes. - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant, réglables et équipés de ceinture de sécurité. - Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes en prenant en considération l'équipement de la cabine d'une barre de protection pour protéger les stagiaires assis en arrière ou 3 sièges arrières équipés de ceinture de sécurité. - Pour permettre aux stagiaires l'accès aux places arrières : cabine munie d'une 3^{ème} porte, côté droit, ou siège passager (formateur) rabattable et basculant. - Garantie anticorrosion. <p>Equipement de la cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le conducteur stagiaire et le conducteur formateur : 2 Rétroviseurs fixés à droite et 2 à gauche. - Chronotachygraphe. - Double commande (sans 2^{ème} volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur, d'embrayage et de frein. - Boîte à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours. <p>Outillage de bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation. - Triangle de pré-signalisation. - Gilet de sécurité. - Roue de secours. <p>Extincteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 extincteurs à poudre polyvalente extinctive ABCE: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 2 kg dans la cabine ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 4 kg, à l'extérieur du véhicule, placé à un endroit facilement accessible. <p>Couleur du véhicule, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - Logo de l'OFPPT. - Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange. <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 mois minimum



4
HI

Item	Désignations et caractéristiques techniques
2	<p><u>SEMI-REMORQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PTAC : 32 tonnes minimum. - Type plateau avec ridelles en tôle ondulée renforcée de traverses. - Hauteur minimale des ridelles : 800 mm. - Plancher en tôle striée. - Traitement antirouille. - Roue de secours. - Dispositifs de freinage, d'attelage et d'alimentation électrique conformes au code de la route. <p>Couleur de la semi-remorque, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - Logo de l'OFPPT. - Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 an minimum

Tableau de répartition

LOT n° 2 : Tracteur Routier avec Semi-Remorque

Items	Désignations et caractéristiques techniques	IFMLT BENGRIR	IFMLT FES	TOTAL
1	TRACTEUR ROUTIER	2	2	4
2	SEMI-REMORQUE	2	2	4



HI

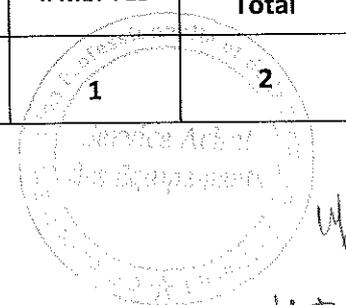
LOT N° 3 : Voiture automobile d'auto-école

Item	Désignations et caractéristiques techniques
1	<p>VOITURE AUTOMOBILE D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 places. - Sièges avant réglables. - Moteur Diesel à 4 cylindres. - Puissance : 70 à 90 Cv. - Boite de vitesses manuelle à 5 rapports minimum. <p>Equipement de la voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 rétroviseurs intérieurs et 2 rétroviseurs latéraux utilisés par l'élève et le moniteur. - Double commande avec une prépondérance pour le moniteur : pédales de frein, d'embrayage et d'accélérateur. <p>Equipements divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Roue de secours. - Cric et clé en croix. <p>Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'utilisation et d'entretien en langue française. <p>Couleur, logo et inscriptions sur la voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - Logo de l'OFPPT. - Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 mois minimum

Tableau de répartition :

LOT N° 3 : Voiture automobile d'auto-école

Items	Désignations et caractéristiques techniques	IFMLT BENGIRIR	IFMLT FES	Total
1	VOITURE AUTOMOBILE D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE	1	1	2



LOT N° 4 : Motocycle auto-écoles

Item	Désignations et caractéristiques techniques
1	<p><u>MOTOCYCLE LEGER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cylindrée entre 50 et 125 cm3. - Moteur à essence - Démarreur électrique. - Deux rétroviseurs - Béquille. - Selle biplace. - Livré avec 4 casques. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 an minimum
2	<p><u>MOTOCYCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cylindrée : 150 cm3 minimum. - Moteur à essence 4 temps - Boite de vitesses : 5 rapports minimum - Démarreur électrique. - Deux rétroviseurs - Béquille. - Selle biplace. - Livré avec 4 casques. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 an minimum



Handwritten initials and signature: *HF*

Tableau de répartition :**LOT N° 4 : Motocycle auto-écoles**

Items	Désignations et caractéristiques techniques	IFMLT BENGRIR	IFMLT FES	Total
1	MOTOCYCLE LEGER	1	1	2
2	MOTOCYCLE	1	1	2



HI

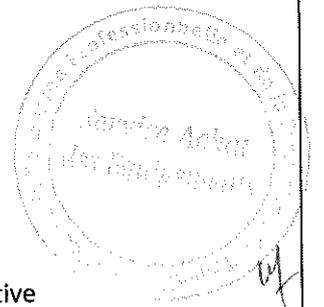
LOT N° 5 : Engins de manutention et accessoires

N° ITEM	Désignation et caractéristiques demandées
1	<p><u>Transpalette manuelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 2000 kg minimum. - Hauteur minimum de levée ≤ 90 mm - Hauteur maximum de levée ≥ 190 mm - Longueur des fourches : 1 150 mm - Clapet de protection contre les surcharges
2	<p><u>Chariot transpalette électrique commandé par conducteur porté (catégorie 1)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 2 000 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Hauteur des fourches abaissées ≤ 85 mm • Hauteur de levage ≥ 120 mm • Longueur fourches : 1 150 à 1 200 mm • Rayon de braquage ≤ 2 150 mm • Puissance du moteur de traction S2 60 min : 2 Kw minimum • Puissance du moteur de levage : 1 Kw minimum • Tension - Capacité de la batterie avec décharge de 5 heures : 24 V - 250 Ah minimum • Alimentation électrique monophasée 220 V - 50 Hz • Tableau de bord avec : <ul style="list-style-type: none"> - Compteur horaire - Indicateur de décharge de batterie avec coupure de levage - Avertisseur sonore - Indicateur du sens de déplacement • Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> - Poste de charge - Système de remplissage automatique des batteries • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive
3	<p><u>Préparateur de commande au sol (catégorie 1)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 1 800 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Hauteur de levage ≥ 120 mm • Longueur fourches : 1 150 à 1 200 mm • Rayon de braquage ≤ 2 500 mm • Puissance du moteur de traction S2 60 min : 1,5 Kw minimum • Puissance du moteur de levage : 1,5 Kw minimum • Tension - Capacité de la batterie avec décharge de 5 heures : 24 V - 300 Ah minimum • Alimentation électrique monophasée 220 V - 50 Hz • Compteur horaire • Indicateur de décharge de batterie • Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> - Poste de charge - Système de remplissage automatique des batteries • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive

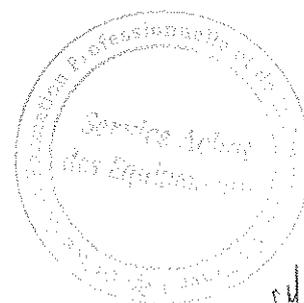


Handwritten initials 'H-T' at the bottom right of the page.

N° ITEM	Désignation et caractéristiques demandées
4	<p><u>Chariot élévateur électrique à mât rétractable</u> (catégorie 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 1 200 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Mât triplex • Hauteur de levage : 6 000 mm minimum • Longueur fourches : 1 145 à 1 200 mm • Rayon de braquage ≤ 1 800 mm • Puissance du moteur de traction S2 60 min : 4 Kw minimum • Puissance du moteur de levage : 7 Kw minimum • Tension - Capacité de la batterie avec décharge de 5 heures : 48 V - 400 Ah minimum • Alimentation électrique monophasée 220 V ou triphasée 380 V • Poste de conduite comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Siège réglable - Compteur horaire - Indicateur de décharge de batterie avec coupure de levage - Avertisseur sonore de recul - Gyrophare - Indicateur du sens de déplacement - Coupe-circuit d'urgence • Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> - Poste de charge - Système de remplissage automatique des batteries • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive
5	<p><u>Chariot élévateur électrique frontal</u> (catégorie 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 1200 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Hauteur de levage : 4100 mm minimum • Longueur fourches : 1 145 à 1 200 mm • Rayon de braquage ≤ 1 700 mm • Puissance du moteur de traction S2 60 min : 6 Kw minimum • Puissance du moteur de levage : 9 Kw minimum • Tension - Capacité de la batterie avec décharge de 5 heures : 24 ou 48 V - 400 Ah minimum • Alimentation électrique monophasée 220 V ou triphasée 380 V • Poste de conduite comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Siège réglable - Rétroviseur - Compteur horaire - Indicateur de décharge de batterie - Avertisseur sonore de recul - Gyrophare • 3 roues avec pneus pleins souples • Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> - Poste de charge - Système de remplissage automatique des batteries • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive



N° ITEM	Désignation et caractéristiques demandées
6	<p><u>Chariot élévateur frontal thermique diesel</u> (catégorie 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 2 500 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Hauteur de levage : 4 100 mm minimum • Rayon de braquage ≤ 2 450 mm • Puissance du moteur : 40 Kw minimum • Poste de conduite comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Siège réglable - Rétroviseur - Compteur horaire - Jauge du niveau de carburant - Indicateur température moteur - Avertisseur sonore de recul - Gyrophare • Chariot équipé d'un épurateur catalytique • 4 roues avec pneus pleins souples • Livré avec clés de service • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive
7	<p><u>Eperon sur tablier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la manutention des Rouleaux et des bobines • Eperon fixé sur le tablier du chariot élévateur (catégorie 3) • Assemblé sans soudure (acier spécial) • Fixation rapide sur tablier • Verrou à dépose rapide • Longueur utile minimum 2000 mm • Charge utile minimum 300 kg • Diamètre de l'éperon entre 80 mm et 120 mm • Formation sur le montage et le fonctionnement de l'éperon
8	<p><u>Pince à fût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la manutention verticale des fûts métalliques et en plastique. • Capacité fut entre 60 litres à 220 litres et diamètre fut entre 530mm et 610 mm et poids fut minimum 300 kg. • Fixation rapide sur les fourches • Ouverture des pinces et systèmes de blocage réglable selon diamètre des futs • Formation sur le montage et le fonctionnement de la pince à fût



HI

Tableau De Répartition**Lot n° 5 : Engins de manutention et accessoires**

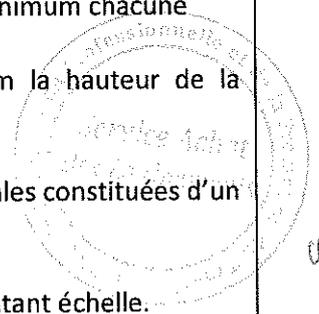
ITEM N°	Désignation	IFMLT BENGRIR	IFMLT FES	Total
1	Transpalette manuelle	4	4	8
2	Chariot transpalette électrique commandé par conducteur porté (catégorie 1)	2	2	4
3	Préparateur de commande au sol (catégorie 1)	1	1	2
4	Chariot élévateur électrique à mât rétractable (catégorie 5)	1	1	2
5	Chariot élévateur électrique frontal (catégorie 3)	2	2	4
6	Chariot élévateur frontal thermique diesel (catégorie 3)	2	2	4
7	Eperon sur tablier	1	1	2
8	Pince à fût	1	1	2



HI

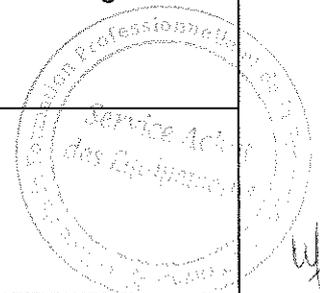
LOT N°6 : Equipement de stockage et outillage divers

ITEM N°	Désignation et caractéristiques demandées
1	<p><u>Roll standard à 3 panneaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure en acier - Charge : 400 kg minimum - Dimensions utiles minimales : 650 x 750 x 1 500 mm - Muni de 4 roulettes dont 2 pivotantes
2	<p><u>Chariot à 2 plateaux en bois</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure en acier - Dimensions utiles minimales (L x l) : 850 x 500 mm - Charge totale : 200 kg minimum - Avec poignée de poussée - Muni de 4 roulettes dont 2 pivotantes
3	<p><u>Diable de manutention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction en tube acier - Charge utile : 200 kg minimum - Bavette fixe. - Roues increvables à bandage caoutchouc ou similaire.
4	<p><u>Palletier</u></p> <p>-1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage Hauteur de la dernière lisse : 5,5 à 6 m. Profondeur des échelles : 1,1 à 1,2 m. 4 niveaux de gerbage (y compris au sol). Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes. Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade).</p> <p>-1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage Hauteur de la dernière lisse = 4 à 4,5 m. Profondeur des échelles = 1,1 à 1,2 m. 3 niveaux de gerbage (y compris au sol). Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes. Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade).</p> <p>-Les échelles d'extrémité devront dépasser de 1 m la hauteur de la dernière lisse.</p> <p>-Chaque bloc est à protéger par des protections latérales constituées d'un madrier en bois et de 2 sabots.</p> <p>-Les échelles devront être munies de protections montant échelle.</p>

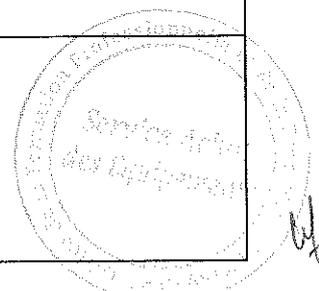


HI

	<p>-Les lisses devront être munies de leurs goupilles de sécurité.</p> <p>- Livrer avec une plaque de charge pour chaque Bloc, indiquant les charges admissibles.</p> <p>-L'installation est prise en charge par le fournisseur.</p> <p>-Le revêtement des éléments du palletier en galvanisé ou peint.</p> <p>-Pièces de rechange à livrer avec le palletier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 paires de lisses • 4 sabots • 4 échelles (2 pour chaque bloc)
<p>5</p>	<p><u>Cantilever :</u></p> <p>-Un rayonnage cantilever simple face pour le stockage des charges longues à poser contre un mur.</p> <p>-3 montants charge minimum 1500 kg par montant. Hauteur montant minimum 2000 mm Profondeur montant minimum 800 mm Les montants sont reliés par des croisillons pour augmenter la stabilité La distance entre deux montants montées minimum 1400 mm</p> <p>-4 bras par montant charge minimum 300 kg par bras Longueur bras minimum 500 mm Les bras sont équipés par des butées d'arrêt et des goupilles de sécurité Bras réglables au pas ente 50 mm et 100 mm</p> <p>-Livrer avec une plaque de charge indiquant les charges admissibles.</p> <p>-L'installation est prise en charge par le fournisseur.</p> <p>-Revêtement du cantilever en galvanisé ou peint.</p> <p>-Pièces de rechange à livrer avec le cantilever :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 bras • 4 butées d'arrêt • 1 montant
<p>6</p>	<p><u>Élément de rayonnage simple face pour magasin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions (L x P x H) : 1000 mm x 450 mm x 2000 mm ± 10 % - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 150 kg. - Tablettes réglables en hauteur. - Pieds avec embouts en plastique.
<p>7</p>	<p><u>Escabeau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montants et marches en aluminium - Marches antidérapantes. - Hauteur de travail ≥ 2,5 m

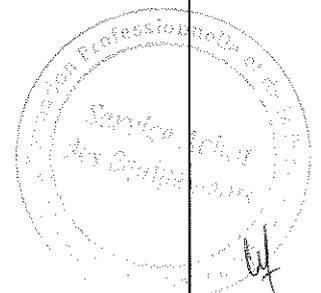


	<ul style="list-style-type: none"> - Charge maximale \geq 150 kg
8	<p><u>Bacs à bec en plastique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assortiment de bacs de différentes capacités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 bacs de capacité \geq à 0,4 L et \leq à 0,6 L ▪ 400 bacs de capacité \geq à 4 et \leq à 6 L ▪ 50 bacs de capacité \geq à 10 et \leq à 12 L - Bacs équipés d'un porte-étiquette à l'avant.
9	<p><u>Cutter à lame protégée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe films, bandes adhésives et sangles d'emballages - Lame en acier - Livré avec 5 lames de rechange
10	<p><u>Ciseaux professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe papier et carton. - Lames en acier inoxydable. - Longueur totale : 17 cm minimum
11	<p><u>Pack de cerclage pour feillard polypropylène</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chariot dévidoir - 2 bobines de feillard <ul style="list-style-type: none"> ▪ largeur = 12 ou 16 mm ▪ longueur = 1000 m minimum - 1 tendeur-sertisseur - 1000 chapes semi-ouvertes minimum
12	<p><u>Dérouleur horizontal de papier kraft</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour rouleaux de papier de \varnothing 30 cm et largeur 1 m.
13	<p><u>Dérouleur manuel pour film de palettisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour bobines de largeur jusqu' à 500 mm
14	<p><u>Particulaire de calage type Flo-pak</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Particules de mousse de polystyrène. - Sac de : 0,50 m³
15	<p><u>Rouleau de film à bulles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Film en polyéthylène - Largeur : 500 mm - Qualité : 50 microns minimum - Longueur : 100 mètres minimum
16	<p><u>Papier kraft pour calage et protection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grammage : minimum 70 grammes/m² - Longueur des rouleaux 200 m minimum - 1 Rouleau de largeur 500 mm - 1 Rouleau de largeur 600 à 800 mm



Handwritten initials 'H7' at the bottom right of the page.

	- 1 Rouleau de largeur 1 000 mm
17	<p><u>Film étirable transparent manuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur = 450 à 500 mm - Longueur = 250 m minimum - Epaisseur = 20 microns minimum
18	<p><u>Étiquettes de manutention « Flèche sens de chargement »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum
19	<p><u>Étiquettes de manutention « Parapluie »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum
20	<p><u>Étiquettes de manutention avec mention « Fragile » et verre à pied</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum
21	<p><u>Dévidoir de rubans adhésifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Corps en acier et poignée plastique. - Pour rouleaux de largeur 50 mm.
22	<p><u>Rubans adhésifs d'emballage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur : 50 mm - Longueur : 100 m minimum
23	<p><u>Balance compteuse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Balance électronique - Plateau en acier inoxydable - Portée 150 kg minimum - Précision de lecture : ≤ 20 g - Fonctions minimales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pesage simple, ▪ Comptage, ▪ Tarage, ▪ Totalisation - Colonne avec écran affichage LCD. - Alimentation : 220 V – 50 Hz

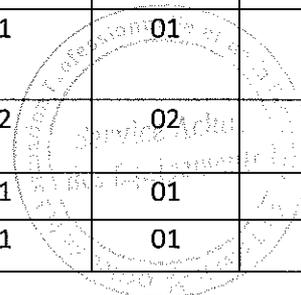


24	<p><u>Bande d'amortissement du quai</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Butoir rectangulaire de surface zébré en caoutchouc traité antivieillessement, coloris traités anti-UV. Sans renforts métal. Pour usage extérieur. - Fixation sur quai par vis - Largeur minimum 200 mm - Epaisseur minimum 40 mm - Longueur 10000 mm (en une seule partie, ou plusieurs parties d'une longueur minimum 500 mm juxtaposées) - L'installation sur le quai est prise en charge par le fournisseur
-----------	---

Tableau De Répartition

Lot n°6 : Equipement de stockage et outillage divers

ITEM N°	Désignation	IFMLT BENGIRIR	IFMLT FES	Total
1	Roll standard à 3 panneaux	01	01	02
2	Chariot à 2 plateaux en bois	01	01	02
3	Diable de manutention	01	01	02
4	Palletier	01	01	02
5	Cantilever	01	01	02
6	Élément de rayonnage simple face pour magasin	27	27	54
7	Escabeau	01	01	02
8	Bacs à bec en plastique	01	01	02
9	Cutter à lame protégée	10	10	20
10	Ciseaux professionnels	10	10	20
11	Pack de cerclage pour feillard polypropylène	01	01	02
12	Dérouleur horizontal de papier kraft	01	01	02
13	Dérouleur manuel pour film de palettisation	01	01	02
14	Particulière de calage type Flo-pak	01	01	02
15	Rouleau de film à bulles	02	02	04
16	Papier kraft pour calage et protection	01	01	02
17	Film étirable transparent manuel	02	02	04
18	Étiquettes de manutention « Flèche sens de chargement »	01	01	02
19	Étiquettes de manutention « Parapluie »	01	01	02



20	Etiquettes de manutention avec mention « Fragile » et verre à pied	01	01	02
21	Dévidoir de rubans adhésifs	08	08	16
22	Rubans adhésifs d'emballage	16	16	32
23	Balance compteuse	01	01	02
24	Bande d'amortissement du quai	01	01	02

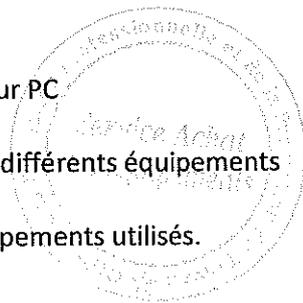


4

AI

LOT N°7 : Equipement de contrôle technique P.L.

ITEM N°	Désignation et caractéristiques demandées
1	<p><u>Ligne de contrôle des freins et du ripage des véhicules lourds.</u></p> <p>Banc de freinage à rouleaux</p> <p>Il doit permettre de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le déséquilibre entre les roues d'un même essieu ▪ La répartition de freinage entre les essieux antérieur et postérieur. ▪ L'efficacité globale du frein de service ▪ L'efficacité globale du frein de stationnement ▪ Le poids de l'essieu <ul style="list-style-type: none"> - Puissance des moteurs : 2 x 8 Kw minimum - Charge maxi par essieu : 15 T minimum - Diamètre rouleaux ≥ 200 mm - Coefficient d'adhérence minimal : Sec > 0,7 - Humide > 0,5 - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Autobloquant après le contrôle. - Système de pesée intégrée - Alimentation : 380 V – 50 Hz - Manuel d'utilisation de la ligne de contrôle en langue française <p>Système fonctionnant sous environnement Windows permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une base de données clients. - L'affichage, la mémorisation et l'impression des résultats des mesures du banc de freinage et des plaques de ripage. <p>Le système doit être composé des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PC avec la <u>configuration minimale</u> suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Processeur Intel Core I3 3 Ghz ▪ Mémoire RAM 4 Go ▪ Carte graphique RAM 512 Mo ▪ Interface Réseau Ethernet 1 Gigabits/s ▪ Disque dur de 160 Go et 7 200 tr/min ▪ Ecran plat de 19" ▪ 2 ports USB ▪ Clavier USB azerty français ▪ Souris à 2 boutons avec défilement ▪ Système d'exploitation Windows 7 Professional Français ou système plus récent avec Licence ▪ Ecran, clavier et souris de même couleur et de même marque que l'unité centrale. - Logiciel en français fonctionnant sous Windows - Imprimante - Chariot avec casier pour imprimante et compartiment fermé pour PC - Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés. - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. - Alimentation : 220 V - 50 Hz



HI

2	<p><u>Plaque de ripage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge maxi par essieu : 15 T minimum - Plage de mesure minimale : -15 à +15 mm/m - Précision de la mesure : 0,1 m/km minimum
3	<p><u>Jeu de 2 plaques à jeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouvements dans 6 directions minimum - Poids admissible par essieu : 15 T minimum - Débattement : 100 mm

Tableau De Répartition

Lot n°7 : Equipement de contrôle technique P.L.

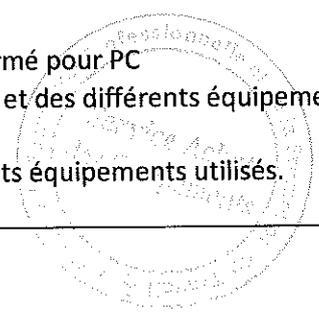
ITEM N°	Désignation	IFMLT BENGRIR	IFMLT FES	Total
1	Ligne de contrôle des freins et du ripage des véhicules lourds.	1	1	2
2	Plaque de ripage	1	1	2
3	Jeu de 2 plaques à jeux	1	1	2



HI

LOT N°8 : Equipements de Contrôle Technique V.L.

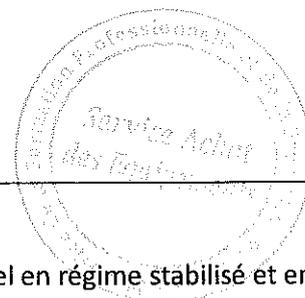
ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
1	<p>Ligne de contrôle des freins, de la suspension et du ripage des véhicules légers. Banc de freinage à rouleaux Il doit permettre de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déséquilibre entre les roues d'un même essieu - Le déséquilibre entre AV et AR du véhicule - L'efficacité globale du frein de service - L'efficacité globale du frein de stationnement - Puissance des moteurs : 2 x3,5 Kw minimum - Plage de mesure minimale : 0 à 6 kN - Charge maxi par essieu : 4 000 Kg minimum - Vitesse d'essai : 5 à 5,5 Km/h - Diamètre rouleaux ≥ 200 mm - Coefficient d'adhérence minimal : Sec > 0,7 - Humide > 0,5 - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Autobloquant après le contrôle. - Caches-rouleaux amovibles. - Alimentation : 380 V – 50 Hz - Manuel d'utilisation de la ligne de contrôle en langue française <p>Système fonctionnant sous environnement Windows permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une base de données clients. - L'affichage, la mémorisation et l'impression des résultats des mesures du banc de freinage, du banc de suspension et des plaques de ripage. <p>Le système doit être composé des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PC avec la <u>configuration minimale</u> suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Processeur Intel Core I3 3 Ghz ▪ Mémoire RAM 4 Go ▪ Carte graphique RAM 512 Mo ▪ Interface Réseau Ethernet 1 Gigabits/s ▪ Disque dur de 160 Go et 7 200 tr/min ▪ Ecran plat de 19" ▪ 2 ports USB ▪ Clavier USB azerty français ▪ Souris à 2 boutons avec défilement ▪ Système d'exploitation Windows 7 Professional Français ou système plus récent avec Licence ▪ Ecran, clavier et souris de même couleur et de même marque que l'unité centrale. ▪ Logiciel en français fonctionnant sous Windows ▪ Imprimante ▪ Chariot avec casier pour imprimante et compartiment fermé pour PC - Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés. - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. - Alimentation : 220 V - 50 Hz
2	<p>Banc de suspension</p> <p>Il doit permettre d'effectuer les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dissymétries droite/gauche.



Handwritten signature or initials.

Handwritten text 'HI'.

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacités droite/gauche. - Puissance minimale des moteurs : 2 x 2,2 kW - Capacité d'essai par essieu : 2 t minimum - Amplitude d'excitation : 6 mm - Plage de température de travail minimale : 5 à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Alimentation : 380 V – 50 Hz
3	<p>Plaque de ripage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge d'essai maximale : 2 t minimum - Charge de franchissement : 4 t minimum - Plage de mesure : +20 à -20 mm/m - Précision de la mesure : 0,1 m/km minimum
4	<p>Jeu de 2 plaques à jeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouvements longitudinal et transversal - Poids admissible par essieu : 2,5 t minimum
5	<p>Analyseur des gaz d'échappement des moteurs essence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure du Coefficient Lambda et des teneurs des gaz d'échappement en HC, CO, CO2 et O2 en régime stabilisé et en accélération. - Plages de mesures minimales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CO : 0 – 10% Vol résolution 0,1 ▪ CO2 : 0 – 20% Vol résolution 0,01 ▪ HC : 0 à 2 000 ppm Vol résolution 1 ▪ O2 : 0 – 20% Vol résolution 0,1 ▪ Coefficient Lambda : 0,8 à 1,2 résolution 0,01 - Ajustage du zéro automatique. - Extraction automatique de la condensation. - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C <p>L'analyseur doit être muni des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des éléments de mesure des gaz d'échappement CO, CO2, HC, O2 des moteurs essences en régime stabilisé et en accélération. - Une sonde de mesure du coefficient Lambda. - Une sonde pour la mesure de la température d'huile moteur. - La mesure du régime moteur. - Une sonde pour le prélèvement de la fumée des gaz d'échappement avec système de fixation. - Un écran d'affichage. - Un clavier. - Une imprimante intégrée. - Tension d'alimentation : 220 V – 50 Hz. - Chariot sur roues.
6	<p>Opacimètre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure de l'opacité des émissions des moteurs Diesel en régime stabilisé et en accélération.



HI

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
	<ul style="list-style-type: none"> - Expression des résultats en pourcentage et en Coefficient d'absorption K (m-1). - Caractéristiques minimales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré d'opacité : 0 - 99 % avec une résolution de 0,1. ▪ K : 0 - 9,99 m-1 avec une résolution de 0,01. ▪ Mesure de la température des fumées d'échappement : 0 à 600°C avec une résolution de 1°C. ▪ Compte Tours : 400 à 9 990 min-1 avec une résolution de 10%. ▪ Mesure de la température d'huile : 0 à 130 °C. - Mise à zéro automatique. - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C <p>L'opacitémètre doit être du type portable et muni des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une sonde de température pour la mesure de la température d'huile moteur. - Une sonde pour le prélèvement de la fumée des gaz d'échappement avec système de fixation. - Un écran d'affichage. - Un clavier compact. - Une imprimante intégrée. - Tension d'alimentation : 220 V - 50 Hz.
7	<p>Réglophare à double visée laser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglage de phares y compris les halogènes, xénon et LED - Luxmètre digital pour le contrôle de l'intensité lumineuse - Mesure de l'intensité lumineuse : 0 à 200 Lux minimum - Colonne en aluminium graduée - Boîtier optique en acier réglable en hauteur - Hauteur de travail minimale de 250 à 1 400 mm - Plage de température de travail minimale : 5 à 40°C - Alimentation par pile - Sur roues - Manuel d'utilisation en langue française



Tableau De Répartition**Lot n°8 : Equipements de Contrôle Technique V.L.**

ITEM N°	Désignation	IFMLT BENGRIR	IFMLT FES	Total
1	Ligne de contrôle des freins, de la suspension et du ripage des véhicules légers.	1	1	2
2	Banc de suspension	1	1	2
3	Plaque de ripage	1	1	2
4	Jeu de 2 plaques à jeux	1	1	2
5	Analyseur des gaz d'échappement des moteurs essence	1	1	2
6	Opacimètre	1	1	2
7	Réglophare à double visée laser	1	1	2



47
H7

LOT n° 9 : Equipements de réparation automobile

ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques
1	<p>Station de diagnostic pour véhicules poids lourds multimarques :</p> <p>Basé sur un système PC, la station de diagnostic multimarques doit assurer le diagnostic des systèmes embarqués poids lourds et autocars (gestion moteur, transmission, freinage, climatisation, sécurité passive et active,...) et doit utiliser une interface de communication véhicule multi-protocoles.</p> <p>La station doit permettre de réaliser ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture et effacement des codes Défauts, • Test des actionneurs, • Lecture de paramètres des systèmes embarqués (gestion moteur, transmission, freinage, climatisation, sécurité passive et active,...). • Programmation des actuateurs et possibilité d'enregistrement des paramètres <p>La station doit être livrée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une base de données (schémas électriques, caractéristiques techniques, mode d'opérations) relative aux véhicules poids lourds et autocars multimarques tel que Volvo, Scania, IVECO, Man, Renault..... - Une licence d'utilisation du logiciel de diagnostic, <p>Configuration <u>minimale</u> requise pour la tablette PC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disque dur 10 GB minimum - Système d'exploitation Récent Genre Windows 8 ou autres - Module Bluetooth et WIFI intégrés - 2 ports USB minimum - 1 port RS 232 - Câble OBD 16 voies.
2	<p>L'opacimètre pour la mesure des émissions des moteurs diesel.</p> <p>L'opacimètre doit être muni :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des éléments de mesure d'opacité des émissions des moteurs Diesel et son expression en pourcentage et en Coefficient d'absorption K (m-1). La mesure doit être réalisée en régime stabilisée et en accélération. • Une sonde de température pour la mesure de la température d'huile moteur. • Une sonde à gaz d'échappement avec système de fixation pour le prélèvement de la fumée. • Un écran d'affichage. • Un clavier compact • Une imprimante intégrée. • Chariots sur roue • Tension d'alimentation : 220V – 50hz.



3	<p>Station de charge de climatisation de véhicule automobile</p> <p>La station doit assurer :</p> <p>La récupération, le recyclage, la mise à vide et la recharge du réfrigérant R134a</p> <p>L'injection d'huile</p> <p>Contrôle d'étanchéité</p> <p>Tension 220v - 50 Hz.</p> <p>Capacité du réservoir : 10 l minimum</p> <p>Manomètres d'affichage BP et HP</p> <p>2 tuyaux BP et HP de 2 m minimum</p> <p>Raccords rapides BP et HP standardisés</p> <p>Livrée avec une bouteille de refreinment de 10 litres minimum.</p>
---	---

Tableau de répartition

LOT n° 9 : Equipements de réparation automobile

ITEM N°	Désignation	IFMLT BENGRIR	IFMLT FES	Total
1	Station de diagnostic pour véhicules poids lourds multimarques	1	1	2
2	L'opacimètre pour la mesure des émissions des moteurs diesel.	1	1	2
3	Station de charge de climatisation de véhicule automobile	1	1	2



W

HI

LOT n°10 : EQUIPEMENT DE GARAGE

ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques
1	<p>Appareil à purger les freins Poids Lourds Pour purge du liquide de freinage et purge embrayage PL Capacité 5 litres minimum Comprenant les tuyaux et les adaptateurs pour les différents bouchons. Alimentation en air comprimé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réservoir avec niveau visible et indication de niveau mini. • Mallette de rangement des accessoires :
2	<p>Chargeur de batteries lent. Alimentation 220V Tension de charge: 12 et 24 volts Capacité de charge minimale: 10 à 100 A/h. l'appareil commute automatiquement en maintenance de charge à tension constante lorsque la batterie est complètement chargée. Protection contre les surcharges et l'inversion de polarité</p>
3	<p>Cric rouleur hydraulique 4 tonnes Matière : Acier Hauteur de levage minimum : 120mm Hauteur de levage maximum : 350mm Poignée de confort sur le levier.</p>
4	<p>Contrôleur de pression d'huile moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liaison raccord rapide. • Plage de mesure minimale: de 0 à 8 bars. • Livré avec adaptateurs, joints et raccords.
5	<p>Compressiomètre Diesel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiches d'enregistrement de 1 à 6 cylindres. • Bouton démarreur intégré à la poignée. • Pour tout type de moteur diesel : système de "faux injecteurs" et "fausses bougies". • Gamme de mesure minimale 10 à 60 bars. <p>Sachet de 100 fiches diesel. Câble démarrage.</p>
6	<p>Contrôleur d'étanchéité circuit de refroidissement 1 pompe de mise sous pression avec manomètre d'indication de pression (0 à 2,5 bars minimum).</p> <p>Comprenant les bouchons adaptables sur tous types de radiateurs.</p>



Tableau de répartition**LOT n°10 : EQUIPEMENTS DE GARAGE**

ITEM N°	Désignation	IFMLT BENGRIR	IFMLT FES	Total
1	Appareil à purger les freins Poids Lourds	1	1	2
2	Chargeur de batteries lent.	1	1	2
3	Cric rouleur hydraulique 4 tonnes	2	2	4
4	Contrôleur de pression d'huile moteur	1	1	2
5	Compressiomètre Diesel	1	1	2
6	Contrôleur d'étanchéité circuit de refroidissement	1	1	2



4

HT

LOT n°11 : Moteurs et Organes pour montage démontage

ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques
1	Moteurs Diesel poids Lourds pour démontage remontage Caractéristiques techniques : Moteur d'occasion Moteur Diesel à 4 cylindres La cylindrée minimale est de 2000 cm3 Boîte de vitesses 5 rapports minimum
2	Démarrreur pour véhicule poids lourd neuf
3	Alternateurs pour véhicule poids lourd neuf

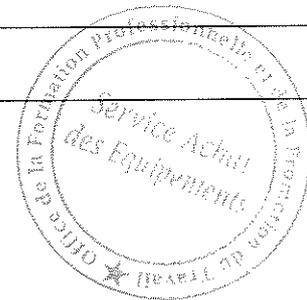
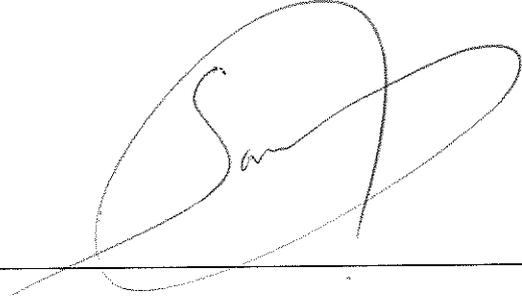


Tableau de répartition

ITEM N°	Désignation	IFMLT BENGIRIR	IFMLT FES	Total
1	Moteurs Diesel poids Lourds pour démontage remontage	6	6	12
2	Démarrreur pour véhicule poids lourd neuf	5	5	10
3	Alternateurs pour véhicule poids lourd neuf	5	5	10

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
<u>Lu et accepté</u>	Mohamed SANSSITE Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique PI 

HI 

Annexe **1 : Spécifications techniques des fournitures



af

HJ

LOT N° 1 : CAMION PORTEUR

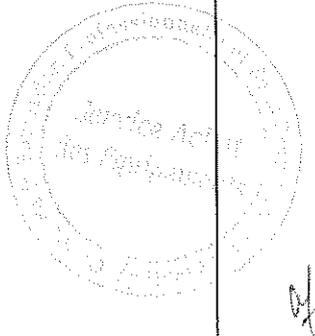
N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item n°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p><u>CAMION PORTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum. - Poids total en charge autorisé : 15 tonnes minimum. - Puissance minimale du moteur : 200 CV. - Norme d'émissions : Euro 4 minimum. - Ralentisseur de vitesse. - Boite de vitesses à 8 rapports minimum. <p>Cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 5 personnes. - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant réglables et équipés de ceinture de sécurité. - Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes en prenant en considération l'équipement de la cabine d'une barre de protection pour protéger les stagiaires assis en arrière ou 3 sièges arrières équipés de ceinture de sécurité. - Pour permettre aux stagiaires l'accès aux places arrières : cabine munie d'une 3^{ème} porte, côté droit, ou siège passager (formateur) rabattable et basculant. - Garantie anticorrosion. <p>Equipement de la cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 Rétroviseurs fixés à droite et 2 à gauche. - Chronotachygraphe. - Double commande (sans 2^{ème} volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur, d'embrayage et de frein. - Boîte à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours. <p>Configuration de la carrosserie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type plateau avec ridelles en tôle ondulée renforcée de traverses. 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

HI

	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur minimale des ridelles : 800 mm. - Plancher antidérapant. - Traitement antirouille. - Dimensions et signalisation conformes à la réglementation en vigueur. <p>Outillage de bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation. - Triangle de pré-signalisation. - Gilet de sécurité. - Roue de secours. <p>Extincteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 extincteurs à poudre polyvalente extinctive ABCE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 2 kg dans la cabine ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 4 kg, à l'extérieur du véhicule, placé à un endroit facilement accessible. <p>Couleur du véhicule, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - Logo de l'OFPPT. - Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 mois minimum 		
--	---	--	--



cf

HI

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N° 1 : CAMION PORTEUR

Item n°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	CAMION PORTEUR	U	4		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

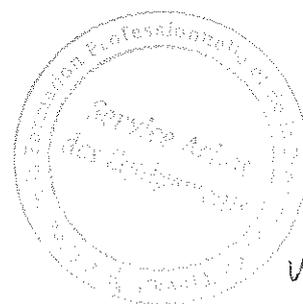
Fait à le

Signature et cachet du concurrent



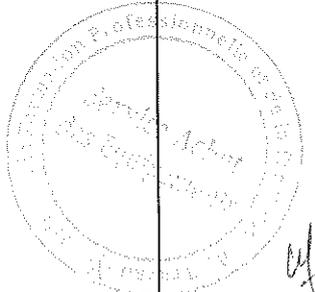
HI

Annexe **2 : Spécifications techniques des fournitures

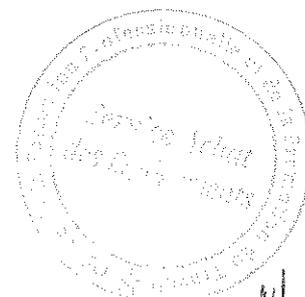


LOT N° 2 : TRACTEUR ROUTIER AVEC SEMI-REMORQUE

- N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque Items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item n°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p><u>TRACTEUR ROUTIER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum. - Poids total roulant : 38 tonnes minimum. - Puissance minimale du moteur : 300 CV. - Norme d'émissions : Euro 4 minimum. - Ralentisseur de vitesse. - Boite de vitesses à 12 rapports avant minimum. <p>Cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 5 personnes. - Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant, réglables et équipés de ceinture de sécurité. - Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes en prenant en considération l'équipement de la cabine d'une barre de protection pour protéger les stagiaires assis en arrière ou 3 sièges arrières équipés de ceinture de sécurité. - Pour permettre aux stagiaires l'accès aux places arrières : cabine munie d'une 3^{ème} porte, côté droit, ou siège passager (formateur) rabattable et basculant. - Garantie anticorrosion. <p>Equipement de la cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le conducteur stagiaire et le conducteur formateur : 2 Rétroviseurs fixés à droite et 2 à gauche. - Chronotachygraphe. - Double commande (sans 2^{ème} volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur, d'embrayage et de frein. - Boîte à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours. <p>Outillage de bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation. - Triangle de pré-signalisation. - Gilet de sécurité. - Roue de secours. <p>Extincteurs :</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - 2 extincteurs à poudre polyvalente extinctive ABCE: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 2 kg dans la cabine ▪ 1 extincteur d'une capacité minimum de 4 kg, à l'extérieur du véhicule, placé à un endroit facilement accessible. <p>Couleur du véhicule, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - Logo de l'OFPPPT. - Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation. - Manuel des pièces de rechange. <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 mois minimum 		
2	<p><u>SEMI-REMORQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PTAC : 32 tonnes minimum. - Type plateau avec ridelles en tôle ondulée renforcée de traverses. - Hauteur minimale des ridelles : 800 mm. - Plancher en tôle striée. - Traitement antirouille. - Roue de secours. - Dispositifs de freinage, d'attelage et d'alimentation électrique conformes au code de la route. <p>Couleur de la semi-remorque, logo et inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - Logo de l'OFPPPT. - Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 an minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	



HI

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N° 2 : TRACTEUR ROUTIER AVEC SEMI-REMORQUE

Item n°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	TRACTEUR ROUTIER	U	4		
2	SEMI-REMORQUE	U	4		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



HI
4

Annexe **3 : Spécifications techniques des fournitures

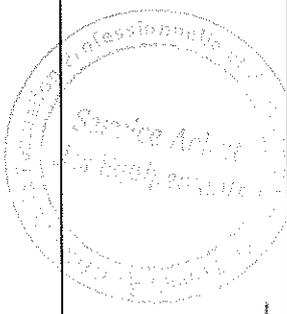


[Handwritten signature]

HI

LOT N° 3 : Voiture automobile d'auto-école

- N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p><u>VOITURE AUTOMOBILE D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 places. - Sièges avant réglables. - Moteur Diesel à 4 cylindres. - Puissance : 70 à 90 Cv. - Boite de vitesses manuelle à 5 rapports minimum. <p>Equipement de la voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 rétroviseurs intérieurs et 2 rétroviseurs latéraux utilisés par l'élève et le moniteur. - Double commande avec une prépondérance pour le moniteur : pédales de frein, d'embrayage et d'accélérateur. <p>Equipements divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Roue de secours. - Cric et clé en croix. <p>Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'utilisation et d'entretien en langue française. <p>Couleur, logo et inscriptions sur la voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur blanche. - Logo de l'OFPPPT. - Mention « Véhicule Auto-Ecole » <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 mois minimum 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT N° 3 : Voiture automobile d'auto-école

Item n°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	VOITURE AUTOMOBILE D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE	U	2		
Montant Total en HTVA=				
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



Handwritten initials: *af* and *FA*

Annexe **4 : Spécifications techniques des fournitures



HI

LOT N° 4 : Motocycle auto-écoles

- N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p><u>MOTOCYCLE LEGER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cylindrée entre 50 et 125 cm3. - Moteur à essence - Démarreur électrique. - Deux rétroviseurs - Béquille. - Selle biplace. - Livré avec 4 casques. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 an minimum 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
2	<p><u>MOTOCYCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cylindrée : 150 cm3 minimum. - Moteur à essence 4 temps - Boite de vitesses : 5 rapports minimum - Démarreur électrique. - Deux rétroviseurs - Béquille. - Selle biplace. - Livré avec 4 casques. <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'entretien et de réparation - Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 an minimum 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N° 4 : Motocycle auto-écoles

Item n°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	MOTOCYCLE LEGER	U	2		
2	MOTOCYCLE	U	2		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

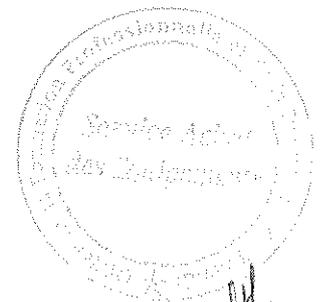
Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

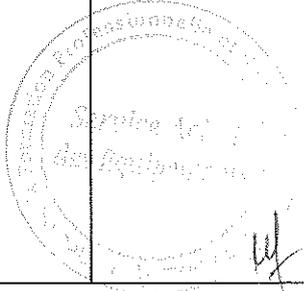


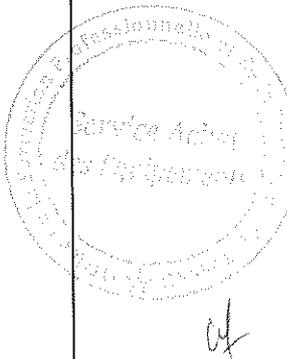
Annexe **5 : Spécifications techniques des fournitures proposées par le concurrent

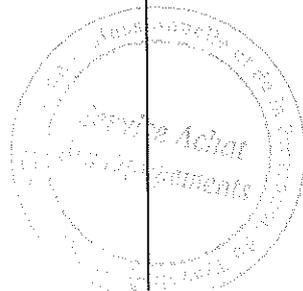


LOT N° 5 : Engins de manutention et accessoires

- N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

N° ITEM	Désignation et caractéristiques demandées	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p><u>Transpalette manuelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 2000 kg minimum. - Hauteur minimum de levée ≤ 90 mm - Hauteur maximum de levée ≥ 190 mm - Longueur des fourches : 1 150 mm - Clapet de protection contre les surcharges 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
2	<p><u>Chariot transpalette électrique commandé par conducteur porté (catégorie 1)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 2 000 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Hauteur des fourches abaissées ≤ 85 mm • Hauteur de levage ≥ 120 mm • Longueur fourches : 1 150 à 1 200 mm • Rayon de braquage ≤ 2 150 mm • Puissance du moteur de traction S2 60 min : 2 Kw minimum • Puissance du moteur de levage : 1 Kw minimum • Tension - Capacité de la batterie avec décharge de 5 heures : 24 V - 250 Ah minimum • Alimentation électrique monophasée 220 V - 50 Hz • Tableau de bord avec : <ul style="list-style-type: none"> - Compteur horaire - Indicateur de décharge de batterie avec coupure de levage - Avertisseur sonore - Indicateur du sens de déplacement • Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> - Poste de charge - Système de remplissage automatique des batteries • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

N° ITEM	Désignation et caractéristiques demandées	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
3	<p><u>Préparateur de commande au sol</u> (catégorie 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 1 800 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Hauteur de levage ≥ 120 mm • Longueur fourches : 1 150 à 1 200 mm • Rayon de braquage ≤ 2 500 mm • Puissance du moteur de traction S2 60 min : 1,5 Kw minimum • Puissance du moteur de levage : 1,5 Kw minimum • Tension - Capacité de la batterie avec décharge de 5 heures : 24 V - 300 Ah minimum • Alimentation électrique monophasée 220 V - 50 Hz • Compteur horaire • Indicateur de décharge de batterie • Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> - Poste de charge - Système de remplissage automatique des batteries • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
4	<p><u>Chariot élévateur électrique à mât rétractable</u> (catégorie 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 1 200 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Mât triplex • Hauteur de levage : 6 000 mm minimum • Longueur fourches : 1 145 à 1 200 mm • Rayon de braquage ≤ 1 800 mm • Puissance du moteur de traction S2 60 min : 4 Kw minimum • Puissance du moteur de levage : 7 Kw minimum • Tension - Capacité de la batterie avec décharge de 5 heures : 48 V - 400 Ah minimum • Alimentation électrique monophasée 220 V ou triphasée 380 V • Poste de conduite comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Siège réglable - Compteur horaire - Indicateur de décharge de batterie avec coupure de levage - Avertisseur sonore de recul - Gyrophare - Indicateur du sens de déplacement - Coupe-circuit d'urgence • Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> - Poste de charge - Système de remplissage automatique des batteries • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

N° ITEM	Désignation et caractéristiques demandées	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
5	<p><u>Chariot élévateur électrique frontal</u> (catégorie 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 1200 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Hauteur de levage : 4100 mm minimum • Longueur fourches : 1 145 à 1 200 mm • Rayon de braquage ≤ 1 700 mm • Puissance du moteur de traction S2 60 min : 6 Kw minimum • Puissance du moteur de levage : 9 Kw minimum • Tension - Capacité de la batterie avec décharge de 5 heures : 24 ou 48 V - 400 Ah minimum • Alimentation électrique monophasée 220 V ou triphasée 380 V • Poste de conduite comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Siège réglable - Rétroviseur - Compteur horaire - Indicateur de décharge de batterie - Avertisseur sonore de recul - Gyrophare • 3 roues avec pneus pleins souples • Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> - Poste de charge - Système de remplissage automatique des batteries • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
6	<p><u>Chariot élévateur frontal thermique diesel</u> (catégorie 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 2 500 Kg minimum • Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm • Hauteur de levage : 4 100 mm minimum • Rayon de braquage ≤ 2 450 mm • Puissance du moteur : 40 Kw minimum • Poste de conduite comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Siège réglable - Rétroviseur - Compteur horaire - Jauge du niveau de carburant - Indicateur température moteur - Avertisseur sonore de recul - Gyrophare • Chariot équipé d'un épurateur catalytique • 4 roues avec pneus pleins souples • Livré avec clés de service • Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

N° ITEM	Désignation et caractéristiques demandées	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
7	<p><u>Eperon sur tablier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la manutention des Rouleaux et des bobines • Eperon fixé sur le tablier du chariot élévateur (catégorie 3) • Assemblé sans soudure (acier spécial) • Fixation rapide sur tablier • Verrou à dépose rapide • Longueur utile minimum 2000 mm • Charge utile minimum 300 kg • Diamètre de l'éperon entre 80 mm et 120 mm • Formation sur le montage et le fonctionnement de l'éperon 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
8	<p><u>Pince à fût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la manutention verticale des fûts métalliques et en plastique. • Capacité fut entre 60 litres à 220 litres et diamètre fut entre 530mm et 610 mm et poids fut minimum 300 kg. • Fixation rapide sur les fourches • Ouverture des pinces et systèmes de blocage réglable selon diamètre des futs • Formation sur le montage et le fonctionnement de la pince à fût 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	



cf

HT

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

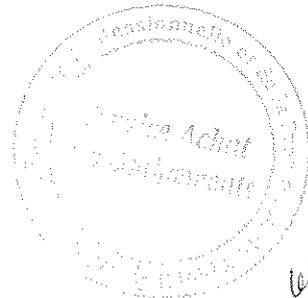
LOT N° 5 : Engins de maintenance et accessoires

Item n°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	Transpalette manuelle	U	08		
2	Chariot transpalette électrique commandé par conducteur porté (catégorie 1)	U	04		
3	Préparateur de commande au sol (catégorie 1)	U	02		
4	Chariot élévateur électrique à mât rétractable (catégorie 5)	U	02		
5	Chariot élévateur électrique frontal (catégorie 3)	U	04		
6	Chariot élévateur frontal thermique diesel (catégorie 3)	U	04		
7	Eperon sur tablier	U	02		
8	Pince à fût	U	02		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



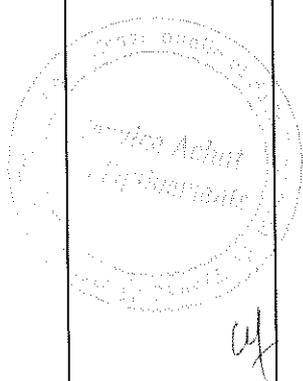
Annexe ** 6 : Spécifications techniques des fournitures proposées par le concurrent



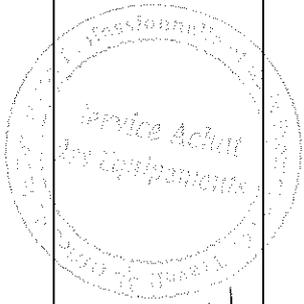
HI

LOT N°6 : Equipement de stockage et outillage divers

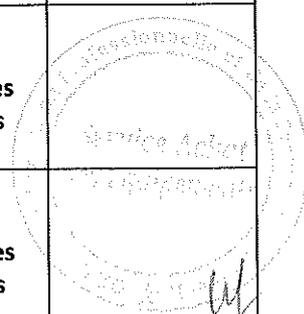
- N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

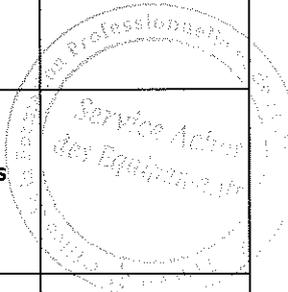
N° ITEM	Désignation et caractéristiques demandées	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p><u>Roll standard à 3 panneaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure en acier - Charge : 400 kg minimum - Dimensions utiles minimales : 650 x 750 x 1 500 mm - Muni de 4 roulettes dont 2 pivotantes 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
2	<p><u>Chariot à 2 plateaux en bois</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure en acier - Dimensions utiles minimales (L x l) : 850 x 500 mm - Charge totale : 200 kg minimum - Avec poignée de poussée - Muni de 4 roulettes dont 2 pivotantes 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
3	<p><u>Diabie de manutention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction en tube acier - Charge utile : 200 kg minimum - Bavette fixe. - Roues increvables à bandage caoutchouc ou similaire. 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
4	<p><u>Palletier</u></p> <p>-1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage Hauteur de la dernière lisse : 5,5 à 6 m. Profondeur des échelles : 1,1 à 1,2 m. 4 niveaux de gerbage (y compris au sol). Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes. Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade).</p> <p>-1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage Hauteur de la dernière lisse = 4 à 4,5 m. Profondeur des échelles = 1,1 à 1,2 m. 3 niveaux de gerbage (y compris au sol).</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

HI

	<p>Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes.</p> <p>Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade).</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les échelles d'extrémité devront dépasser de 1 m la hauteur de la dernière lisse. -Chaque bloc est à protéger par des protections latérales constituées d'un madrier en bois et de 2 sabots. -Les échelles devront être munies de protections montant échelle. -Les lisses devront être munies de leurs goupilles de sécurité. - Livrer avec une plaque de charge pour chaque Bloc, indiquant les charges admissibles. -L'installation est prise en charge par le fournisseur. -Le revêtement des éléments du palletier en galvanisé ou peint. -Pièces de rechange à livrer avec le palletier : <ul style="list-style-type: none"> • 3 paires de lisses • 4 sabots • 4 échelles (2 pour chaque bloc) 		
<p>5</p>	<p>Cantilever :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un rayonnage cantilever simple face pour le stockage des charges longues à poser contre un mur. -3 montants charge minimum 1500 kg par montant. Hauteur montant minimum 2000 mm Profondeur montant minimum 800 mm Les montants sont reliés par des croisillons pour augmenter la stabilité La distance entre deux montants montées minimum 1400 mm -4 bras par montant charge minimum 300 kg par bras Longueur bras minimum 500 mm Les bras sont équipés par des butées d'arrêt et des goupilles de sécurité Bras réglables au pas ente 50 mm et 100 mm -Livrer avec une plaque de charge indiquant les charges admissibles. -L'installation est prise en charge par le fournisseur. -Revêtement du cantilever en galvanisé ou peint. -Pièces de rechange à livrer avec le cantilever : 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

HE

	<ul style="list-style-type: none"> • 4 bras • 4 butées d'arrêt • 1 montant 		
6	<p><u>Élément de rayonnage simple face pour magasin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions (L x P x H) : 1000 mm x 450 mm x 2000 mm \pm 10 % - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 150 kg. - Tablettes réglables en hauteur. - Pieds avec embouts en plastique. 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
7	<p><u>Escabeau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montants et marches en aluminium - Marches antidérapantes. - Hauteur de travail \geq 2,5 m - Charge maximale \geq 150 kg 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
8	<p><u>Bacs à bec en plastique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assortiment de bacs de différentes capacités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 bacs de capacité \geq à 0,4 L et \leq à 0,6 L ▪ 400 bacs de capacité \geq à 4 et \leq à 6 L ▪ 50 bacs de capacité \geq à 10 et \leq à 12 L - Bacs équipés d'un porte-étiquette à l'avant. 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
9	<p><u>Cutter à lame protégée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe films, bandes adhésives et sangles d'emballages - Lame en acier - Livré avec 5 lames de rechange 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
10	<p><u>Ciseaux professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe papier et carton. - Lames en acier inoxydable. - Longueur totale : 17 cm minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
11	<p><u>Pack de cerclage pour feillard polypropylène</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chariot dévidoir - 2 bobines de feillard <ul style="list-style-type: none"> ▪ largeur = 12 ou 16 mm ▪ longueur = 1000 m minimum - 1 tendeur-sertisseur - 1000 chapes semi-ouvertes minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
12	<p><u>Dérouleur horizontal de papier kraft</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour rouleaux de papier de \varnothing 30 cm et largeur 1 m. 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
13	<p><u>Dérouleur manuel pour film de palettisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour bobines de largeur jusqu' à 500 mm 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

<p>14</p>	<p><u>Particulaire de calage type Flo-pak</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Particules de mousse de polystyrène. - Sac de : 0,50 m³ 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
<p>15</p>	<p><u>Rouleau de film à bulles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Film en polyéthylène - Largeur : 500 mm - Qualité : 50 microns minimum - Longueur : 100 mètres minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
<p>16</p>	<p><u>Papier kraft pour calage et protection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grammage : minimum 70 grammes/m² - Longueur des rouleaux 200 m minimum - 1 Rouleau de largeur 500 mm - 1 Rouleau de largeur 600 à 800 mm - 1 Rouleau de largeur 1 000 mm 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
<p>17</p>	<p><u>Film étirable transparent manuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur = 450 à 500 mm - Longueur = 250 m minimum - Epaisseur = 20 microns minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
<p>18</p>	<p><u>Étiquettes de manutention «Flèche sens de chargement»</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
<p>19</p>	<p><u>Étiquettes de manutention « Parapluie »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
<p>20</p>	<p><u>Étiquettes de manutention avec mention « Fragile » et verre à pied</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
<p>21</p>	<p><u>Dévidoir de rubans adhésifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Corps en acier et poignée plastique. - Pour rouleaux de largeur 50 mm. 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
<p>22</p>	<p><u>Rubans adhésifs d'emballage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur : 50 mm 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques</p>	<p>cf</p>

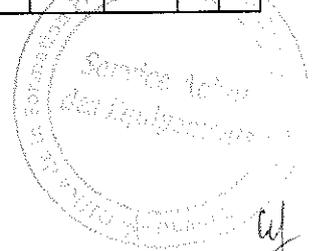
	- Longueur : 100 m minimum	des fournitures proposées	
23	<p><u>Balance compteuse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Balance électronique - Plateau en acier inoxydable - Portée 150 kg minimum - Précision de lecture : ≤ 20 g - Fonctions minimales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pesage simple, ▪ Comptage, ▪ Tarage, ▪ Totalisation - Colonne avec écran affichage LCD. - Alimentation : 220 V – 50 Hz 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
24	<p><u>Bande d'amortissement du quai</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Butoir rectangulaire de surface zébré en caoutchouc traité antiviellissement, coloris traités anti-UV. Sans renforts métal. Pour usage extérieur. - Fixation sur quai par vis - Largeur minimum 200 mm - Epaisseur minimum 40 mm - Longueur 10000 mm (en une seule partie, ou plusieurs parties d'une longueur minimum 500 mm juxtaposées) - L'installation sur le quai est prise en charge par le fournisseur 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées</p>	



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°6 : Equipement de stockage et outillage divers

Item n°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	Roll standard à 3 panneaux	U	02		
2	Chariot à 2 plateaux en bois	U	02		
3	Diable de manutention	U	02		
4	Palletier	U	02		
5	Cantilever	U	02		
6	Élément de rayonnage simple face pour magasin	U	54		
7	Escabeau	U	02		
8	Bacs à bec en plastique	U	02		
9	Cutter à lame protégée	U	20		
10	Ciseaux professionnels	U	20		
11	Pack de cerclage pour feuilard polypropylène	U	02		
12	Dérouleur horizontal de papier kraft	U	02		
13	Dérouleur manuel pour film de palettisation	U	02		
14	Particulaire de calage type Flo-pak	U	02		
15	Rouleau de film à bulles	U	04		
16	Papier kraft pour calage et protection	U	02		



HA

17	Film étirable transparent manuel	U	04	
18	Étiquettes de manutention « Flèche sens de chargement »	U	02	
19	Étiquettes de manutention « Parapluie »	U	02	
20	Étiquettes de manutention avec mention « Fragile » et verre à pied	U	02	
21	Dévidoir de rubans adhésifs	U	16	
22	Rubans adhésifs d'emballage	U	32	
23	Balance compteuse	U	02	
24	Bande d'amortissement du quai	U	02	
Montant Total en HTVA=				
Total de la TVA (Taux %)=				
Montant Total en TTC =				

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



HT

4

Annexe **7: Spécifications techniques des fournitures



LOT N°7 : Equipement de contrôle technique P.L.

- **N.B** : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

ITEM n°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	PROPOSITIONS DU SOMMISSIONNAIRE	APPRECIATION DE L'ADMINISTRATION
1	<p><u>Ligne de contrôle des freins et du ripage des véhicules lourds.</u> Banc de freinage à rouleaux Il doit permettre de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le déséquilibre entre les roues d'un même essieu ▪ La répartition de freinage entre les essieux antérieur et postérieur. ▪ L'efficacité globale du frein de service ▪ L'efficacité globale du frein de stationnement ▪ Le poids de l'essieu <p>- Puissance des moteurs : 2 x 8 Kw minimum - Charge maxi par essieu : 15 T minimum - Diamètre rouleaux ≥ 200 mm - Coefficient d'adhérence minimal : Sec > 0,7 - Humide > 0,5 - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Autobloquant après le contrôle. - Système de pesée intégrée - Alimentation : 380 V – 50 Hz - Manuel d'utilisation de la ligne de contrôle en langue française</p> <p>Système fonctionnant sous environnement Windows permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une base de données clients. - L'affichage, la mémorisation et l'impression des résultats des mesures du banc de freinage et des plaques de ripage. <p>Le système doit être composé des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PC avec la <u>configuration minimale</u> suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Processeur Intel Core I3 3 Ghz ▪ Mémoire RAM 4 Go ▪ Carte graphique RAM 512 Mo ▪ Interface Réseau Ethernet 1 Gigabits/s 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

HD

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disque dur de 160 Go et 7 200 tr/min ▪ Ecran plat de 19" ▪ 2 ports USB ▪ Clavier USB azerty français ▪ Souris à 2 boutons avec défilement ▪ Système d'exploitation Windows 7 Professional Français ou système plus récent avec Licence ▪ Ecran, clavier et souris de même couleur et de même marque que l'unité centrale. <ul style="list-style-type: none"> - Logiciel en français fonctionnant sous Windows - Imprimante - Chariot avec casier pour imprimante et compartiment fermé pour PC - Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés. - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. - Alimentation : 220 V - 50 Hz 		
<p>2</p>	<p><u>Plaque de ripage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge maxi par essieu : 15 T minimum - Plage de mesure minimale : -15 à +15 mm/m - Précision de la mesure : 0,1 m/km minimum 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
<p>3</p>	<p><u>Jeu de 2 plaques à jeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouvements dans 6 directions minimum - Poids admissible par essieu : 15 T minimum - Débattement : 100 mm 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	



HF

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF**LOT N°7 : Equipement de contrôle technique P.L.**

Article N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	Ligne de contrôle des freins et du ripage des véhicules lourds.	U	02		
2	Plaque de ripage	U	02		
3	Jeu de 2 plaques à jeux	U	02		
Montant Total en HTVA=				
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent.



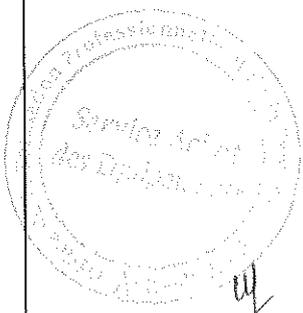
Annexe **8: Spécifications techniques des fournitures



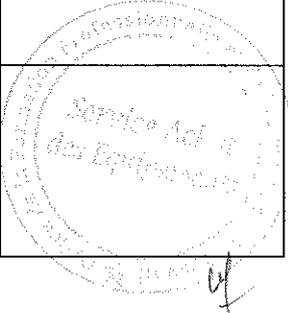
HI

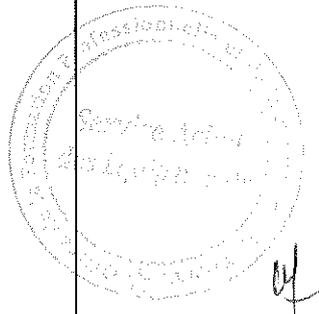
LOT N°8 : Equipements de Contrôle Technique V.L.

- **N.B :** les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

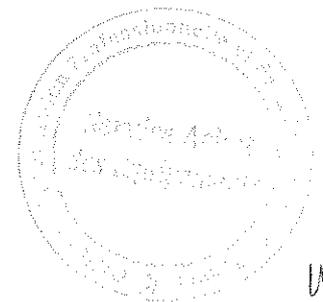
ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	PROPOSITIONS DU SOMMISSIONNAIRE	APPRECIATION DE L'ADMINISTRATION
1	<p>Ligne de contrôle des freins, de la suspension et du ripage des véhicules légers. Banc de freinage à rouleaux Il doit permettre de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déséquilibre entre les roues d'un même essieu - Le déséquilibre entre AV et AR du véhicule - L'efficacité globale du frein de service - L'efficacité globale du frein de stationnement - Puissance des moteurs : 2 x3,5 Kw minimum - Plage de mesure minimale : 0 à 6 kN - Charge maxi par essieu : 4 000 Kg minimum - Vitesse d'essai : 5 à 5,5 Km/h - Diamètre rouleaux ≥ 200 mm - Coefficient d'adhérence minimal : Sec > 0,7 - Humide > 0,5 - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Autobloquant après le contrôle. - Caches-rouleaux amovibles. - Alimentation : 380 V – 50 Hz - Manuel d'utilisation de la ligne de contrôle en langue française <p>Système fonctionnant sous environnement Windows permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une base de données clients. - L'affichage, la mémorisation et l'impression des résultats des mesures du banc de freinage, du banc de suspension et des plaques de ripage. <p>Le système doit être composé des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PC avec la <u>configuration minimale</u> 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

HI

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	PROPOSITIONS DU SOMMISSIONNAIRE	APPRECIATION DE L'ADMINISTRATION
	suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Processeur Intel Core I3 3 Ghz ▪ Mémoire RAM 4 Go ▪ Carte graphique RAM 512 Mo ▪ Interface Réseau Ethernet 1 Gigabits/s ▪ Disque dur de 160 Go et 7 200 tr/min ▪ Ecran plat de 19" ▪ 2 ports USB ▪ Clavier USB azerty français ▪ Souris à 2 boutons avec défilement ▪ Système d'exploitation Windows 7 Professional Français ou système plus récent avec Licence ▪ Ecran, clavier et souris de même couleur et de même marque que l'unité centrale. ▪ Logiciel en français fonctionnant sous Windows ▪ Imprimante ▪ Chariot avec casier pour imprimante et compartiment fermé pour PC <ul style="list-style-type: none"> - Installation, configuration, et mise en service du système et des différents équipements utilisés. - Une formation sur l'utilisation du système et des différents équipements utilisés. - Alimentation : 220 V - 50 Hz 		
2	Banc de suspension Il doit permettre d'effectuer les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dissymétries droite/gauche. ▪ Efficacités droite/gauche. <ul style="list-style-type: none"> - Puissance minimale des moteurs : 2 x 2,2 kW - Capacité d'essai par essieu : 2 t minimum - Amplitude d'excitation : 6 mm - Plage de température de travail minimale : 5 à 40°C - Démarrage automatique à la mise en place du véhicule. - Alimentation : 380 V – 50 Hz 	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
3	Plaque de ripage <ul style="list-style-type: none"> - Charge d'essai maximale : 2 t minimum - Charge de franchissement : 4 t minimum - Plage de mesure : +20 à -20 mm/m - Précision de la mesure : 0,1 m/km minimum 	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
4	Jeu de 2 plaques à jeux <ul style="list-style-type: none"> - Mouvements longitudinal et transversal - Poids admissible par essieu : 2,5 t minimum 	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	PROPOSITIONS DU SOMMISSIONNAIRE	APPRECIATION DE L'ADMINISTRATION
5	<p>Analyseur des gaz d'échappement des moteurs essence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure du Coefficient Lambda et des teneurs des gaz d'échappement en HC, CO, CO2 et O2 en régime stabilisé et en accélération. - Plages de mesures minimales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CO : 0 – 10% Vol résolution 0,1 ▪ CO2 : 0 – 20% Vol résolution 0,01 ▪ HC : 0 à 2 000 ppm Vol résolution 1 ▪ O2 : 0 – 20% Vol résolution 0,1 ▪ Coefficient Lambda : 0,8 à 1,2 résolution 0,01 - Ajustage du zéro automatique. - Extraction automatique de la condensation. - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C <p>L'analyseur doit être muni des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des éléments de mesure des gaz d'échappement CO, CO2, HC, O2 des moteurs essences en régime stabilisé et en accélération. - Une sonde de mesure du coefficient Lambda. - Une sonde pour la mesure de la température d'huile moteur. - La mesure du régime moteur. - Une sonde pour le prélèvement de la fumée des gaz d'échappement avec système de fixation. - Un écran d'affichage. - Un clavier. - Une imprimante intégrée. - Tension d'alimentation : 220 V – 50 Hz. - Chariot sur roues. 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
6	<p>Opacimètre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure de l'opacité des émissions des moteurs Diesel en régime stabilisé et en accélération. - Expression des résultats en pourcentage et en Coefficient d'absorption K (m-1). - Caractéristiques minimales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré d'opacité : 0 - 99 % avec une résolution de 0,1. ▪ K : 0 - 9,99 m-1 avec une résolution de 0,01. ▪ Mesure de la température des fumées d'échappement : 0 à 600°C avec une résolution de 1°C. ▪ Compte Tours : 400 à 9 990 min-1 avec une résolution de 10%. 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

ITEM N°	DESIGNATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	PROPOSITIONS DU SOMMISSIONNAIRE	APPRECIATION DE L'ADMINISTRATION
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure de la température d'huile : 0 à 130 °C. - Mise à zéro automatique. - Plage de température de travail minimale : 5° à 40°C <p>L'opacitémètre doit être du type portable et muni des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une sonde de température pour la mesure de la température d'huile moteur. - Une sonde pour le prélèvement de la fumée des gaz d'échappement avec système de fixation. - Un écran d'affichage. - Un clavier compact. - Une imprimante intégrée. - Tension d'alimentation : 220 V - 50 Hz. 		
7	<p>Réglophare à double visée laser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglage de phares y compris les halogènes, xénon et LED - Luxmètre digital pour le contrôle de l'intensité lumineuse - Mesure de l'intensité lumineuse : 0 à 200 Lux minimum - Colonne en aluminium graduée - Boîtier optique en acier réglable en hauteur - Hauteur de travail minimale de 250 à 1400 mm - Plage de température de travail minimale : 5 à 40°C - Alimentation par pile - Sur roues - Manuel d'utilisation en langue française 	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	



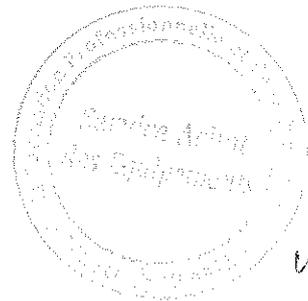
HI

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF**LOT N°8 : Equipements de Contrôle Technique V.L.**

Article N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	Ligne de contrôle des freins, de la suspension et du ripage des véhicules légers.	U	2		
2	Banc de suspension	U	2		
3	Plaque de ripage	U	2		
4	Jeu de 2 plaques à jeux	U	2		
5	Analyseur des gaz d'échappement des moteurs essence	U	2		
6	Opacimètre	U	2		
7	Réglophare à double visée laser	U	2		
Montant Total en HTVA=				
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le



Signature et cachet du concurrent.

Annexe **9: Spécifications techniques des fournitures

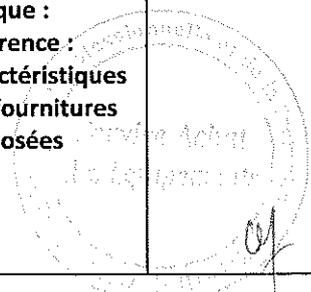


uf

HI

LOT n° 9 : Equipements de réparation automobile

- **N.B :** les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	PROPOSITIONS DU SOMMISSIONNAIRE	APPRECIATION DE L'ADMINISTRATION
1	<p>Station de diagnostic pour véhicules poids lourds multimarques :</p> <p>Basé sur un système PC, la station de diagnostic multimarques doit assurer le diagnostic des systèmes embarqués poids lourds et autocars (gestion moteur, transmission, freinage, climatisation, sécurité passive et active,...) et doit utiliser une interface de communication véhicule multi-protocoles.</p> <p>La station doit permettre de réaliser ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture et effacement des codes Défauts, • Test des actionneurs, • Lecture de paramètres des systèmes embarqués (gestion moteur, transmission, freinage, climatisation, sécurité passive et active,...). • Programmation des actuateurs et possibilité d'enregistrement des paramètres <p>La station doit être livrée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une base de données (schémas électriques, caractéristiques techniques, mode d'opérations) relative aux véhicules poids lourds et autocars multimarques tel que Volvo, Scania, IVECO, Man, Renault..... - Une licence d'utilisation du logiciel de diagnostic, <p>Configuration <u>minimale</u> requise pour la tablette PC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disque dur 10 GB minimum - Système d'exploitation Récent Genre Windows 8 ou autres - Module Bluetooth et WIFI intégrés - 2 ports USB minimum - 1 port RS 232 - Câble OBD 16 voies. 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées</p>	
2	<p>L'opacimètre pour la mesure des émissions des moteurs diesel.</p> <p>L'opacimètre doit être muni :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des éléments de mesure d'opacité des émissions des moteurs Diesel et son expression en pourcentage et en Coefficient d'absorption K (m-1). La mesure doit être réalisée en régime stabilisée et en accélération. • Une sonde de température pour la mesure de la température 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées</p>	

HI

	<p>d'huile moteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une sonde à gaz d'échappement avec système de fixation pour le prélèvement de la fumée. • Un écran d'affichage. • Un clavier compact • Une imprimante intégrée. • Chariots sur roue • Tension d'alimentation : 220V – 50hz. 		
<p>3</p>	<p>Station de charge de climatisation de véhicule automobile</p> <p>La station doit assurer : La récupération, le recyclage, la mise à vide et la recharge du réfrigérant R134a L'injection d'huile Contrôle d'étanchéité Tension 220v - 50 Hz. Capacité du réservoir : 10 l minimum Manomètres d'affichage BP et HP 2 tuyaux BP et HP de 2 m minimum Raccords rapides BP et HP standardisés Livrée avec une bouteille de refreinment de 10 litres minimum.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées</p>	



Ux

HI

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT n° 9 : Equipements de réparation automobile

Article N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	Station de diagnostic pour véhicules poids lourds multimarques	U	2		
2	L'opacimètre pour la mesure des émissions des moteurs diesel.	U	2		
3	Station de charge de climatisation de véhicule automobile	U	2		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent.



HD

ef

Annexe **10: Spécifications techniques des fournitures

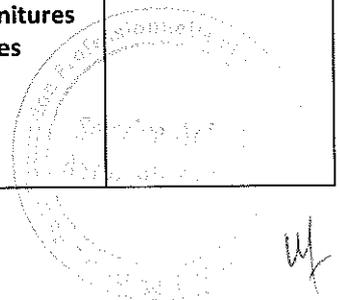


H2

LOT n°10 : EQUIPEMENT DE GARAGE

- **N.B :** les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	PROPOSITIONS DU SOMMISSIONNAIRE	APPRECIATION DE L'ADMINISTRATION
1	Appareil à purger les freins Poids Lourds Pour purge du liquide de freinage et purge embrayage PL Capacité 5 litres minimum Comprenant les tuyaux et les adaptateurs pour les différents bouchons. Alimentation en air comprimé. <ul style="list-style-type: none"> • Réservoir avec niveau visible et indication de niveau mini. • Mallette de rangement des accessoires : 	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
2	Chargeur de batteries lent. Alimentation 220V Tension de charge: 12 et 24 volts Capacité de charge minimale: 10 à 100 A/h. l'appareil commute automatiquement en maintenance de charge à tension constante lorsque la batterie est complètement chargée. Protection contre les surcharges et l'inversion de polarité	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
3	Cric rouleur hydraulique 4 tonnes Matière : Acier Hauteur de levage minimum : 120mm Hauteur de levage maximum : 350mm Poignée de confort sur le levier.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
4	Contrôleur de pression d'huile moteur <ul style="list-style-type: none"> • Liaison raccord rapide. • Plage de mesure minimale: de 0 à 8 bars. • Livré avec adaptateurs, joints et raccords. 	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
5	Compressionnètre Diesel <ul style="list-style-type: none"> • Fiches d'enregistrement de 1 à 6 cylindres. • Bouton démarreur intégré à la poignée. • Pour tout type de moteur diesel : système de "faux injecteurs" et "fausses bougies". • Gamme de mesure minimale 10 à 60 bars. Sachet de 100 fiches diesel. Câble démarrage.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	



6	Contrôleur d'étanchéité circuit de refroidissement 1 pompe de mise sous pression avec manomètre d'indication de pression (0 à 2,5 bars minimum). Comprenant les bouchons adaptables sur tous types de radiateurs.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
---	--	--	--



HI

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT n°10 : EQUIPEMENT DE GARAGE

Article N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	Appareil à purger les freins Poids Lourds	U	2		
2	Chargeur de batteries lent.	U	2		
3	Cric rouleur hydraulique 4 tonnes	U	4		
4	Contrôleur de pression d'huile moteur	U	2		
5	Compressiomètre Diesel	U	2		
6	Contrôleur d'étanchéité circuit de refroidissement	U	2		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

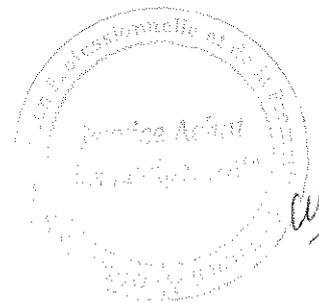
Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet



Fait à le

Signature et cachet du concurrent

Annexe **11: Spécifications techniques des fournitures

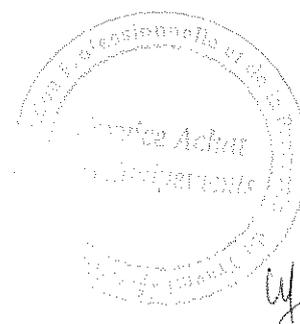


HI

LOT n°11 : Moteurs et Organes pour montage démontage

- **N.B :** les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque items, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	PROPOSITIONS DU SOMMISSIONNAIRE	APPRECIATION DE L'ADMINISTRATION
1	Moteurs Diesel poids Lourds pour démontage remontage Caractéristiques techniques : Moteur d'occasion Moteur Diesel à 4 cylindres La cylindrée minimale est de 2000 cm3 Boîte de vitesses 5 rapports minimum	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
2	Démarrreur pour véhicule poids lourd neuf	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
3	Alternateurs pour véhicule poids lourd neuf	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	



uf

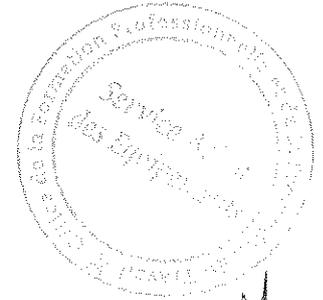
HP

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT n°11 : Moteurs et Organes pour montage démontage

Article N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA En chiffre	Prix total HTVA En chiffre
1	Moteurs Diesel poids Lourds pour démontage remontage	U	12		
2	Démarrreur pour véhicule poids lourd neuf	U	10		
3	Alternateurs pour véhicule poids lourd neuf	U	10		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet



Fait à le

Signature et cachet du concurrent

HT